



septembre 2026

La Commune Le Mouret
vous rappelle que les dossiers de candidatures pour

l'attribution du « Mérite communal 2026 »

doivent être déposés **entre le 1^{er} et le 31 octobre 2026** auprès de l'administration communale, ou envoyés, date de réception à la commune au plus tard le 31 octobre 2026, par courrier postal avec la mention « Mérites », route du Pafuet 42, case postale 13, 1724 Le Mouret ou par mail à administration@le-mouret.ch

Le prix du mérite communal est destiné à récompenser une personne, une équipe ou une association s'étant particulièrement distinguée durant l'année écoulée.

Les candidats-es doivent obligatoirement être domicilié(e)s
sur le territoire de la commune.

De plus amples informations sont à disposition
sur le site internet de la commune www.le-mouret.ch sous la
rubrique « Règlements », « Directives concernant l'attribution du mérite communal »
ou à l'administration communale au 026 413 95 00